Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Secrétariat Général

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2010 -

Etaient présents : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DESCHARD, Mme DINCLAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE , M. RICHARD, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. DUVERGER, Melle COSSON, Mlle VAILLANT, M. GUETTE, Mme LE GARS.

Etaient représentés M. JOLY, M. BENOIT.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 10.

I - POINT SUR L'EVOLUTION DU PRES - AUDITION DE JEAN-PIERRE LABORDE, PRESIDENT DU PRES

Le président BRUN accueille le président LABORDE et le remercie de sa présence dans nos murs. Il rappelle que son intervention a pour but d'éclairer le CA sur le devenir du PRES.

Le président LABORDE le remercie de l'avoir invité à participer à ce moment d'échange très important pour l'avenir de nos universités. Il précise qu'il n'est pas venu convaincre, mais donner son analyse de la situation actuelle et de la position de Bordeaux 3 qui n'a pas adhéré au processus d'intégration en votant son contrat quinquennal pour affirmer ainsi son positionnement stratégique.

Il souhaite pourtant aborder deux points importants à ses yeux. D'une part, il affirme que les autres universités bordelaises sont conscientes que sans Bordeaux 3 il n'y aura pas véritablement d'établissement unique et que cette dernière pourra les rejoindre à tout moment. D'autre part que, arrivant en fin de mandat, il a une bonne vision de l'évolution du PRES, créé pour succéder au pôle européen.

Dés le début, le PRES s'est affirmé comme un projet ambitieux. Sa création coïncidait avec l'opération Campus qui n'était pas, dans son esprit, qu'une opération bâtimentaire, bien qu'indispensable, vu le délabrement de certains locaux. Elle apparaissait alors comme un projet cohérent de nouveau modèle universitaire, d'ailleurs sélectionné en première position par le Ministère. Cette opération ratifiée à une large majorité par le CA de Bordeaux 3, avant même celui de Bordeaux 4, s'inscrivait dans le cadre d'une large réflexion rénovatrice. Il rappelle l'engagement inscrit dans le Plan Campus d'un effort important de « coordination » des prochains contrats quadriennaux.

Il constate la profonde nécessité du passage à une autre forme de PRES car il estime plus difficile d'évoluer vers un PRES de 2^{éme} génération que de passer à un établissement unique. Toutefois, dans les autres universités, il y a aussi une grande résistance venant de jeunes collègues, notamment à Bordeaux IV, qui s'accrochent à une très forte culture d'établissement. La décision de l'adhésion à un établissement unique passera mieux que celle d'un transfert de compétence, les exemples de Strasbourg, Aix-Marseille ou Lyon sont significatifs à cet égard. L'université de Lyon III, par exemple, n'a pas rejoint l'université de Lyon et sur le plan national, les juristes sont les plus réservés. Cette notion est difficile à admettre notamment à l'étranger, et, en France, il ne faut pas oublier que ce mouvement d'unification est fortement souhaité par le Ministère.

Monsieur LABORDE rappelle la distinction entre le projet du contrat quinquennal et le projet de l'université de Bordeaux. Le vote du contrat unique ne signifie pas un engagement définitif sur la question de l'établissement unique. L'université Bordeaux 3, même sans avoir participé au projet quinquennal unique, pourra participer au projet d'établissement unique.

Le projet inclura des clauses de rendez-vous. Chaque année les CA des universités pourront le remettre en cause en imposant des modifications de trajectoires. A Bordeaux IV, la question de l'établissement unique sera posée et soumise au vote, assortie de l'expression de la volonté d'une politique équilibrée et durable en matière de gestion des emplois entre les différents « collèges » qui devra figurer en préambule dans les statuts du nouvel établissement qui verra le jour dans un délai de trois ans. Il conclut en affirmant qu'il n'y aura pas de bonne et complète université sans la participation de l'ensemble des disciplines et en particulier des humanités. Enfin, le président LABORDE termine sa prise de parole en remerciant une nouvelle fois le président BRUN de lui avoir permis d'exprimer son opinion et se dit prêt à passer aux questions auxquelles il répondra globalement.

Le président BRUN remercie le président LABORDE pour la qualité de son intervention et l'expression de ses hauteurs de vue qu'il compare à une déclaration de politique générale au sens noble du terme. Il passe la parole aux conseillers.

M. CHAPOULIE rappelle que l'opération Campus dont le but premier était de pallier le délabrement des locaux de Bordeaux 1, mais également de ceux de Bordeaux 3 et Bordeaux 4, a montré, au travers de sa mise en œuvre, le réel souci des partenaires d'avoir un campus moderne à la hauteur de nos ambitions, mais surtout que nous pouvions mener un processus dans un esprit de collégialité.

M. RICHARD remercie le président LABORDE pour ces propos de politique générale, mais il demande que soit élaborée dans l'éventualité d'un établissement unique, un cadre, sous forme d'une charte de l'emploi, fondatrice, équilibrée et durable pour calmer les inquiétudes et donner des garanties aux enseignants-chercheurs de Bordeaux 3.

M. FRANCE souhaite que l'université Bordeaux 3 ne reste pas isolée par rapport au projet de l'université de Bordeaux. Il évoque sa crainte que notre établissement soit la risée de toute la France. Il se demande en outre comment prendront place les différentes universités dans le processus qu'il envisage comme une juxtaposition de différentes facultés.

M. PEBARTHE souligne qu'au-delà du discours apaisant, les interrogations demeurent : on n'est toujours pas renseigné sur la finalité du projet. Il se demande quelle est l'utilité de ces évolutions au regard de nos missions de service public. Il considère que nous sommes pris dans une dangereuse spirale de changements depuis 2007. Cette évolution permanente encouragée en sous-main par la tutelle, empêche de prendre le temps de la réflexion. Notre Ministre, Mme Valérie PECRESSE n'a pas caché, dans un discours marquant une vision terre à terre de l'enseignement supérieur, la prépondérance qu'elle entend réserver aux sciences exactes, tournant ainsi le dos à la tradition universitaire. Il demande une pause dans les réformes avant d'entamer de nouvelles étapes.

Mme RIGAL-CELLARD pose le problème d'une politique de recherche qui serait gérée par le PRES.

M. COQUELIN ajoute que bien que nous soyons persuadés que le processus ne soit pas irréversible, et que l'université Bordeaux 3 puisse intégrer le grand établissement et le quitter ensuite, nous aurions souhaité que pendant ces trois ans le débat porte sur le modèle qui serait adopté. Le risque étant que ce PRES renforcé puisse être perçu comme un processus mené contre chaque établissement. Un établissement unique de ce type, qui se bornera à porter des projets, sera ingouvernable.

Le président LABORDE répond que l'état de délabrement de nos locaux nous incite à nous replier dans des logiques d'établissement qui nous empêchent d'accéder aux problèmes des autres. Le grand établissement pourrait permettre d'en sortir par le haut. Lors de leur visite pour l'opération Campus, les représentants du Ministère ont été frappés par la situation, l'importance et la superficie du site universitaire de Bordeaux qui représente un atout majeur. En ce qui concerne la politique des emplois, il comprend les fortes réticences des enseignants et enseignants-chercheurs de Bordeaux 3, mais il souligne que les garanties seront inscrites dans la charte fondamentale du grand établissement et que ces déclarations fondamentales ont de l'importance. La structure du grand établissement devra faire toute sa place aux grandes disciplines et pas seulement à celles imposées par le marché. La question de la formation et de la recherche pourra être formulée et il faudra affirmer qu'il n'y aura pas de formation sans recherche. Ce débat est ouvert également à Bordeaux IV. Il donne comme exemple les juristes qui, en travaillant sur les questions de droit, étudient aussi les phénomènes du langage.

La finalité du projet de l'établissement unique pourra être analysée par certains comme la fermeture de la parenthèse ouverte en 1968. Il ne faut cependant pas oublier qu'il correspond surtout à un besoin important, pour l'agglomération de Bordeaux en tant que métropole du XXI^{éme} siècle, celui d'avoir une université universelle et complète. Le PRES 2 serait une décision courageuse, mais il y aura un moment où il faudra franchir un pas en direction d'une grande université avec une politique efficace au niveau central. Il précise qu'il ne peut s'engager, mais que ce n'est pas le saut dans le vide et que nous ne sommes pas dans l'irréversible. Certes, il vaudrait mieux avoir davantage de temps mais nous avons un environnement qui nous presse. Il faut faire confiance à ses partenaires. Le sentiment d'appartenance à une université commune ne se concrétisera que dans l'expression d'une forme de solidarité et de communauté de destin que, de son point de vue, ne permettra pas la formule PRES 2.

Il termine en remerciant les conseillers pour la courtoisie et la pertinence de leurs questions.

Le président BRUN remercie le président LABORDE et souligne que ses réponses permettront de faire progresser la réflexion.

M. JOURDAN prend la parole et poursuit l'ordre du jour.

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES SEANCES DU 29 OCTOBRE 2010 ET DU 10 NOVEMBRE 2010

M. RAMBAUD précise que le PV du 29 octobre n'ayant pas été envoyé et celui du 10 novembre distribué en séance, leur adoption est reportée au prochain CA.

III - ADOPTION DE LA D.B.M. n° 4

Mme LENOIR commente le document de la DBM n° 4 qui comprend un ajustement des amortissements, la révision de la valeur patrimoniale, la provision pour risque et des recettes nouvelles.

M. JOURDAN demande s'il y a des questions.

M. RICHARD pose la question du transfert de crédit de la masse 10 à la masse 20 et demande si les sommes sont perdues.

Mme LENOIR lui répond que ces crédits seront disponibles en investissement sur le budget 2011.

Monsieur le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 2
Contre	: 0
Pour	: 21

Le Conseil d'Administration de l'Université de Bordeaux 3 adopte la décision budgétaire modificative n°4.

III - ARCHITECTURE BUDGETAIRE

Mme LENOIR soumet aux membres du conseil le projet de nouvelle architecture budgétaire qui comprend une demande de changement au SCD avec création d'un CR Recherche.

M. RAMBAUD ajoute que la nouvelle architecture budgétaire suit l'évolution des nouvelles structures.

M. JOURDAN précise que cette nouvelle architecture est conforme aux nouvelles exigences de mise en place du principe de Budget Propre Intégré pour les instituts « ex-article 33 ».

Il attire également l'attention des membres du Conseil sur la mise en place d'une UB spécifique Masse Salariale liée au passage aux RCE.

Monsieur le président BRUN propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 1
Contre	: 1
Pour	: 21

Le Conseil d'Administration de Bordeaux 3 adopte la nouvelle architecture budgétaire.

IV - ADOPTION DES GRANDES MASSES DU BUDGET

Mme LENOIR présente les grandes masses du budget 2011 de l'université.

M. JOURDAN précise que pour la masse 20 correspondant aux crédits d'investissement, nous continuons à disposer des reports.

Monsieur le président BRUN ajoute que la semaine précédente, il était au Ministère avec Mmes et MM le VP CA, le DGS, l'Agent Comptable, la DRH, la DAF pour négocier le périmètre de la masse salariale.

M. PEBARTHE dénonce le problème du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), rencontré également par d'autres universités lors du passage aux Responsabilités et Compétences Elargies. Notre Ministre Valérie PECRESSE ne veut pas couvrir l'ensemble du Glissement Vieillesse Technicité qu'elle considère comme relevant de l'autonomie des universités. Dès lors, une partie des crédits qui manquent sera à notre charge.

Monsieur le président BRUN répond en prenant l'exemple de l'université de Limoges qui a titularisé beaucoup de personnels contractuels augmentant ainsi sa masse salariale. Il s'agit d'un choix politique dont on ne peut faire porter la responsabilité au seul gouvernement.

M. JOURDAN précise que le déficit actuel de cette université, supérieur à un million d'euros, n'est pas dû au GVT.

M. PEBARTHE souligne que les marges de manœuvre mises en avant sont de plus en plus restreintes.

Monsieur le président BRUN répond que le récent séminaire de la CPU n'a montré aucun cas autre que celui de l'université de Limoges.

Il rappelle la position du Ministère qui considère que l'augmentation des régimes indemnitaires étant gagée sur la suppression de postes, il n'accompagnera pas les universités RCE qui ne sont pas encore touchées par ces mesures.

M. PESTANA précise que nos investissements ne peuvent se référer à la notion d'exercice budgétaire à cause du rythme pluriannuel des travaux.

M. PEBARTHE demande quelle est la nature de l'obligation d'une réserve prudentielle.

Mme LENOIR répond que ce problème sera discuté lors du vote du budget.

M. RAMBAUD ajoute qu'il s'agit d'une consigne ministérielle préconisant de conserver en permanence en réserve l'équivalent de 30 jours de fonctionnement (masse salariale comprise).

M. LOQUAY s'inquiète d'un effort de rigueur qui demain se transformera en problème de crédits de fonctionnement.

Monsieur le président BRUN informe le conseil que le premier mois de paye de la RCE, compte tenu de la charge de travail pour nos collègues de la Direction Régionale des Finances Publiques (ex-Trésorerie Générale), ne comportera pas de prime pour les enseignants

M. COQUELIN constate que la mécanique des contraintes budgétaires et la pression du principe de sincérité du budget nous amènent à réduire nos dépenses de fonctionnement.

Monsieur le président BRUN répond qu'il faut trouver un équilibre entre frilosité et prudence.

Mlle COSSON propose de vendre le label Michel de Montaigne.

Monsieur le président propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 1
Contre	: 1
Pour	: 21

Le Conseil d'Administration de l'université de Bordeaux 3 adopte les grandes masses du budget 2010.

V - MODELE D'ALLOCATION DES MOYENS DES COMPOSANTES

M. JOURDAN présente la dotation aux UFR pour 2011, elle atteint 90 % du budget 2010.

M. RAMBAUD précise que seul le modèle est soumis au vote.

Mme BOULERIE demande plus de détails sur les critères.

M. JOURDAN développe la présentation de ces critères.

M. BEYLOT demande des explications sur la baisse des crédits.

M. JOURDAN répond qu'i s'agit d'un ajustement de la recette aux dépenses.

Mme RIGAL-CELLARD demande les effectifs étudiants pour les trois UFR.

M. BEYLOT demande le montant des sommes attribuées au Plan Réussir en Licence pour 2011.

M. JOURDAN précise que le Plan Réussir en Licence disparait avec le quadriennal et qu'une grande partie des moyens dédiés sont désormais intégrés au sein de notre offre de formation.

Mme LENOIR ajoute que ces crédits d'investissement correspondent à des projets en cours.

M. LOQUAY craint que nous n'ayons pas les moyens de notre fonctionnement normal. Il manque, selon lui, 30 000 euros et il regrette que les formations soient considérées comme la variable d'ajustement de cette politique de restriction.

Le président propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 7
Contre	: 1
Pour	: 13

Le Conseil d'Administration de l'université de Bordeaux 3 adopte le modèle d'allocation des moyens des composantes.

VI - MODELE D'ALLOCATION DES MOYENS DE LA RECHERCHE

M. BAUDRY propose de repartir cette somme en trois grandes enveloppes en y intégrant les Presses Universitaires de Bordeaux, celle de recherches en partenariat, des recherches émergentes et des projets financés par la région et l'ANR. Les projets scientifiques d'établissement validés en CS s'inscrivent dans les axes prioritaires définis au niveau de l'établissement. Dans d'autres établissements, on retrouve cette stratégie destinée à faire vivre des projets de plus grande ampleur.

Le président BRUN précise que le versement aux équipes porteuses de projets ANR de 30 % du préciput augmentera leur dotation.

M. PEBARTHE dénonce ces critères d'attribution basés sur un mode de raisonnement comptable et qui ne sont pas faits pour améliorer la recherche.

Mme RIGAL-CELLARD constate qu'il n'y a pas eu de notification officielle du PPF.

Mme LENOIR explique que cela vient du Ministère qui pratique une forme de cavalerie budgétaire.

Le président propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 4
Contre	: 1
Pour	: 17

Le Conseil d'Administration de l'université de Bordeaux 3 adopte le modèle d'allocation des moyens de la Recherche.

VII - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LA TRESORERIE GENERALE SUR LA PAIE A FAÇON

Le président BRUN demande au conseil de voter la convention qui délègue le traitement de la paie de notre établissement à la Trésorerie Générale. Il précise que le coût sera de 1,52 euros par bulletin de paie.

Le président propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 1
Contre	: 0
Pour	: 21

Le Conseil d'Administration de l'université de Bordeaux 3 approuve la signature de la convention avec la Trésorerie Générale sur la Paie à façon.

VIII - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AASAA ET CAMPUS DYNAMIQUE

Le président BRUN présente la demande de subvention de M. ARAGUAS pour les associations AASAA et Campus dynamique.

M. JOURDAN ajoute qu'il s'agit d'associations liées au département Histoire de l'Art et que le CA doit autoriser l'UFR Humanités à accorder les subventions.

M. DUVERGER demande pourquoi il n'y a pas eu de demande au FSDIE.

M. COQUELIN précise que le CEVU a voté les projets et s'est interrogé sur les critères d'éligibilité. Compte tenu de la réglementation incertaine, il a proposé la création d'un groupe de travail pour les revoir.

M. RICHARD parle d'une procédure trop succincte.

Le président propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 2
Contre	: 1
Pour	: 19

Le Conseil d'Administration de l'université de Bordeaux 3 adopte approuve le versement de subventions aux associations AASAA et Campus dynamique.

IX - QUESTIONS DIVERSES

➲ Election de trois étudiants au CA du SCD

M. RAMBAUD informe les membres du Conseil de l'absence de candidatures exprimées suite à l'appel lancé pour le renouvellement des membres étudiants au Conseil du SCD. Les étudiants présents acceptent de se porter candidats à cette fonction.

Le président propose de passer au vote :

Ne prend pas part au vote	: 0
Abstentions	: 0
Contre	: 0
Pour	: 22

Le Conseil d'Administration de l'université de Bordeaux 3 adopte à l'unanimité la désignation de DUVERGER Timothée, COSSON Amandine, VAILLANT Myriam comme représentants des usagers au Conseil d'Administration du SCD.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 13 H 00.

Le Président,

Patrice BRUN